Image not found or type unknown

Suppression de responsabilité notifiée dans contrat

Par **cforum**, le **11/11/2016** à **20:17**

Bonjour

Il y a quelques années j'ai signé un avenant à mon contrat de travail pour monter en grade me conférant + de responsabilités (notées dans le contrat)

La direction, souhaite me changer de service et donc me retirer ses responsabilités notifiées dans mon contrat. En a t'elle le droit par simple voie orale ??

Par **P.M.**, le **11/11/2016** à **23:18**

Bonjour,
Il faudrait savoir si cela a d'autres conséquences notamment au niveau rémunérations et en quoi consiste ce retrait de responsabilités mais normalement l'employeur ne le peut pas c'est d'ailleurs pourquoi vraisemblablement, il ne le fait pas par écrit alors que si vos fonctions sont différentes, voire la qualification autre, cela exigerait un avenant...

Par **cforum**, le **12/11/2016** à **09:37**

aucune conséquence niveau rémunération

Par **P.M.**, le **12/11/2016** à **09:51**

Bonjour,
Vous pourriez éventuellement vous référer à l'Arrêt 09-66818 de la Cour de Cassation ou à l' Arrêt 09-71824 ou encore à l'Arrêt 10-18994 entre autres...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés